L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. No 73, Rue de Chartres, entre Conti & Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 JUILLET 1862 — Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans.

MARDI MATIN, 8 JUILLET.

Les porteurs sont autorisés à prendre des abonnés à la semaine à raison de 25 cents.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, rue Vieille Levée, rubans, broderies, bas, châles, mantilles, &c.

Par E. M. Jacobs, en face de l'ancienne course de l'Union—Une vacherie.

Par le shérif—Trois terrains dans le premier district de la succession C. V. Jonte.

Le bill de confiscation.

La discussion sur le bill de confiscation a été reprise au Sénat des Etats Unis dans la séance du 26 juin; voici le compte rendu des débats d'après la *Tribune* du 26.

M. Browning (re., Ill.) a dit: nous sommes maintenant engagés dans une grande lutte pour assurer la liberté constitutionnelle. Si dans cette lutte, la Constitution est renversée par les rebelles, ou par les hommes loyaux ou par tous à la fois, alors c'est en vain que le peuple se sera saigné. Le sénateur du Massachusetts [Sumner] a mis en avant à l'appui de cette mesure des vues nouvelles — des vues telles qu'elles détruiraient toute unité et qu'elles renverseraient la Constitution. Des arguments tirés des vieilles lois coloniales, ou de la loi anglaise, ne peuvent nous lier. Si nous avons le pouvoir de passer un bill de confiscation, il faut que le pouvoir soit dérivé de la Constitution. Les exemples des nations anciennes ne nous donnent aucune autorité.

M. Browning énumère ensuite les divers pouvoirs spécifiques accordés au Congrès dans la Constitution, et soutient que le bill conçu au Sénat ne peut s'appuyer sur aucune clause constitutionnelle.

M. Sumner lit une clause du bill de la Chambre et dit que le bill est basé expressément sur la disposition concernant les prises.

M. Browning continue et dit qu'il a entendu le sénateur Sumner prétendre, dans son discours, que le Congrès pouvait exercer aujourd'hui le pouvoir de confiscation parce que la guerre existe et qu'il ne pourrait l'exercer demain si la paix existait. Ceci pourrait être vrai pour le gouvernement, mais l'orateur nie que cela soit applicable au Congrès.

M. Sumner dit que le congrès peut, pendant la guerre, exercer contre les ennemis publics des pouvoirs qu'il ne peut exercer en temps de paix contre des citoyens des Etats-Unis. Il est des droits de la guerre qui appartiennent à toutes les nations, et ces droits peuvent être exercés tous par le Congrès, mais seulement en temps de guerre.

M. Browning soutient que la Constitution n'a pas investi le Congrès de tous les pouvoirs de la guerre. Le Congrès n'a pas le pouvoir de passer une loi sur ce qui peut être une nécessité militaire. Le danger pour le pays est à redouter du département législatif et non de l'exécutif, par la facilité avec laquelle le département législatif peut couvrir ses desseins au moyen d'une multitude de détails. Le sénateur Sumner dit qu'il n'y a pas de limite au taux des amendes, mais la Constitution dit qu'on n'exigera pas de caution excessive, et les lois des nations et l'expérience de tous les âges sont contre des amendes et confiscations qui prennent tout.

M. Browning s'étend longuement pour prouver que les pouvoirs de confiscation et de libération sont restreints aux commandants en chef comme affaire de nécessité militaire, et le Congrès n'a pas de pouvoir de passer des mesures pour les contrôler. Chaque département de ce gouvernement est lié par notre Constitution écrite et a ses limites prescrites. Cependant il semble que le sénateur craigne de se fier à l'exécutif et il presse, en conséquence, le Congrès de sortir de ses bornes et de faire ce qu'il n'a pas le droit de faire. L'ombre noire de l'esclavage semble s'être posée devant le sénateur et avoir obscurci la lumière avec laquelle il eût autrement envisagé la Constitution. Est-il injuste de supposer qu'il hait l'esclavage plus qu'il n'aime la Constitution? Voudrait-il voir périr la Constitution et l'esclavage ensemble s'il ne pouvait amener autrement la destruction de l'esclavage? Admettant que le Congrès n'a aucun pouvoir sur l'esclavage dans les Etats en temps de paix, cependant ce sénateur recommande maintenant l'abolition de l'esclavage dans tous les Etats rebelles. L'orateur proteste énergiquement contre la dangereuse hérésie qui voudrait étendre les pouvoirs du Congrès en temps de guerre. Une telle hérésie fera plus pour renverser le gouvernement que tout ce que pourront faire les rebelles.

M. Dixon (rep. Conn.) a dit: nous sommes maintenant engagés dans une lutte pour supprimer la rébellion, et il faut abattre la rébellion au prix de tous les sacrifices, et alors la question s'élèvera de savoir comment le gouvernement sera rétabli et quelle sera la condition des Etats qui se sont lancés follement dans la rébellion. Cette question devra venir devant le peuple, et je ne serais pas entré dans cette discussion si ce n'est à cause de l'hérésie fatale contenue dans les résolutions du sénateur du Massachusetts, quand il déclare que ces Etats sont retombés dans la condition de territoires. L'orateur soutient qu'aucun acte prétendu de sécession n'a d'effet ni sur les droits ni sur les devoirs des Etats en rapport avec le gouvernement général. Aucun pouvoir autre qu'une révolution qui réussit ne peut séparer les Etats. S'il arrive à la question de savoir lequel de l'Union ou de l'esclavage doit périr, alors l'esclavage doit céder. Il croit que le président a pleins pouvoirs, comme commandant-en-chef, de libérer les esclaves des rebelles continuant comme nécessité militaire, mais il a des doutes sérieux sur le pouvoir du Congrès de passer un tel acte, et il est opposé à la doctrine que le Congrès a plus de pouvoirs en temps de guerre qu'en temps de paix. Il demande instamment qu'à travers tous les troubles on adhère strictement à la Constitution dans toute son intégrité, et avec toutes ses garanties.

M. Hale (rep. New-Hampshire) dit qu'il se serait abstenu de prendre part à ce débat si on n'avait avancé une doctrine qu'il considère comme plus destructive du gouvernement et plus subversive des principes de la Constitution que la sécession elle-même; cette doctrine est celle de la concentration de tous les pouvoirs exécutifs entre les mains du président ce qui ne laisse aucun pouvoir au Congrès. Si une telle doctrine prévaut, la Constitution est morte, l'idée d'une république a disparu et un despotisme pratique s'est introduit parmi nous pendant que les gardiens dormaient; nous ne sommes plus qu'une monarchie ayant un nom pour vivre tandis qu'en fait nous sommes morts. Si c'est là tout ce qui devrait rester de la Constitution, il serait indifférent de savoir comment finira le conflit actuel, car de toute façon nous serons sous un despotisme de fer. Il proteste sérieusement et énergiquement contre une telle doctrine. Il n'y a aucun fondement à cette doctrine, dans la clause de la Constitution qui dit que le Président sera commandant-en-chef. On pourrait tout aussi bien dire que tous les pouvoirs judiciaires appartiennent à la Cour Suprême.

M. Wade (rép. Ohio) dit qu'il ne veut pas que le pays suppose qu'il acquiesce en aucune façon à la misérable et servile doctrine qu'il a entendu exprimer, que le Président, en temps de guerre, est revêtu de pouvoirs suprêmes, et que personne n'a de contrôle sur lui. Il n'est pas disposé à se soumettre à une si hideuse doctrine. Des traîtres pourraient faire la guerre pour renverser le gouvernement, et le Congrès n'aurait aucun pouvoir.

Après quelques débats entre MM. Browning et Dixon d'un côté et M. Wade de l'autre, le Sénat s'est ajourné.

Arrivée du steamer Fulton.

Le steamer des Etats Unis, Fulton, capitaine J. A. Wotton, est arrivé à l'embouchure du Mississippi dans l'après-midi du 4, mais il n'a pu monter de suite parce qu'il s'est échoué sur la barre. Il s'est renfloué dans la matinée du 6 et s'est remis en route pour la ville où il est arrivé hier matin.

Le Fulton était parti de New York le 26 juin à 2 heures P. M. et il a touché à l'île aux Vaisseaux. Il amène les passagers suivants:

Honorable Reverdy Johnson, M. James McBride, M. Alfred Hensley, M. Cuthbert Bullitt, M. E. M. Shepherdson, Mme D. Carlin.

M. Reverdy Johnson vient en qualité de commissaire du département d'Etat pour faire une enquête sur l'affaire des consuls de la Louisiane.

Le *Fulton* apporte la commission du général Shepley comme gouverneur militaire de l'Etat de la Louisiane.

Nous sommes redevables à M. Thos. Mellin, subrécargue du *Fulton*, pour la remise qu'il nous a faite d'une liasse de journaux du Nord. Ces journaux vont jusqu'au 26 juin, c'est-à-dire un jour plus tard que ceux que nous avions reçus par le *Roanoke*.

Nos lecteurs trouveront plus loin une discussion importante sur le bill de confiscation au Sénat des Etats-Unis, et diverses nouvelles puisées dans les journaux de New-York.

La bataille des cinq jours devant Richmond n'ayant commencé que le 27, les feuilles du 26 ne contiennent que des détails insignifiants sur les escarmouches qui ont précédé la première grande journée.

Affaires du Mexique.—Nous n'avons pu donner dans notre dernier numéro les raisons pour lesquelles nous avons ajouté foi à la première nouvelle de la prise de Mexico par les Français. D'autres matières encore plus intéressantes pour nous ont dû avoir la préférence. Nous reproduisons aujourd'hui, pour expliquer ce grand succès de l'armée française au Mexique, succès précédé d'un fort petit revers, élevé par tous les ennemis de l'expédition à la hauteur d'un désastre, quelques faits empruntés à notre confrère du *Courrier des Etats-Unis*. Ces faits ne peuvent laisser aucun doute sur le résultat annoncé et nous les résumerons en quelques lignes.

Le 5 mai, devant Puebla, deux bataillons de Zouaves et deux autres de Chasseurs de Vincennes, avaient eu à lutter contre 23 bataillons d'infanterie mexicaine, appuyés de cavalerie et d'artillerie. Les Français perdirent 35 blessés, et non 600 hommes, comme on l'avait dit à la hâte. Le général Lorencez, malgré cet échec, campa trois jours devant Puebla, sans être attaqué par les Mexicains. Le 8 au matin, il se replia en bon ordre sur Orizaba où il parvint sans avoir rencontré d'obstacle.—Là il fut rallié par un corps de 3,000 Mexicains, sous les ordres de Marquez, et ce contingent appuyé par [illegible] le principal corps de l'armée de Juarez en lui faisant 1,230 prisonniers.

Depuis, un nouveau renfort de 2000 Mexicains arriva au camp français ainsi qu'un bataillon du général Negrette qui avait déserté avec ses officiers. D'autre part, quelques détachements français ayant rejoint le corps expéditionnaire, l'armée de Lorencez se trouva subitement portée à une douzaine de mille hommes tant mexicains que français. C'est à la tête de cette armée que le général de l'expédition a marché sur Mexico dont il s'est rendu maître le 17 juin, d'après les dernières nouvelles reçues de la Vera Cruz.

Nouvelles du Nord
D'UN JOUR PLUS RECENTES.

Par l'arrivée du Fulton, nous avons un *extra* de la *Tribune* de New York du 25, d'où nous tirons les dépêches suivantes reçues de différents points du Nord:

La nouvelle constitution de l'Illinois.—Chicago, 25 juin 1862.—On a reçu des retours de tous les comtés de l'Etat sauf quatre.

La majorité contre la section de la banque est de 4,5600, et la majorité contre les allocations congressionnelles est de 7500.

La proposition qui refuse le droit de suffrage aux nègres et qui leur interdit toute place officielle a été adoptée par presque les neuf dixièmes du vote de l'Etat.—La proposition qui leur interdit l'entrée de l'Etat a été adoptée par presque les deux tiers du vote.

Les deux dernières propositions font conséquemment partie de la vieille constitution. On a voté sur elles séparément.

La majorité contre la nouvelle constitution est ainsi, jusqu'à présent, d'environ 13,000.

De Washington, 25 juin 1862.—La convention postale entre les Etats-Unis et le Mexique a été aujourd'hui officiellement promulguée.

Saisie d'armes.—Le maréchal-prévôt a découvert et saisi pour $10,000 de carabines neuves, de mousquets, d'équipements de cavalerie &c, supposés être une propriété volée. On a récemment saisi, dans les mêmes circonstances, d'autres articles de guerre.

De Louisville, 25 juin 1862.—A la cour des Etats-Unis, dans l'affaire d'Edmund, dont le maître lui avait permis de travailler aux fortifications de Donelson, le juge Ballard a déclaré le nègre libre.

Les femmes rebelles.—Le général Boyle, commandant les forces des Etats-Unis, dans le Kentucky, a ordonné au marshal prévôt de cette ville d'arranger une maison d'une manière convenable pour l'emprisonnement des femmes rebelles qui disent ou qui font quoi que ce soit pour exciter la rébellion.

Le général Pope.—Washington, 25 juin 1862.—Le major-général Pope est venu à la Chambre aujourd'hui, et beaucoup de membres lui ont été présentés. Il leur a exprimé franchement ses vues sur la conduite de la guerre dans l'Ouest et dans l'Est. Il croit que les forces des rebelles à Richmond ont été exagérées, comme les forces de Beauregard à Corinth, avant l'évacuation.

C'était le bruit courant des espions et des déserteurs qu'il n'y avait pas moins de 150,000 à 200,000 hommes derrière les retranchements de Beauregard. Mais à l'occupation de Corinth on fut convaincu qu'il n'avait pas plus de 75,000 hommes. Le général Pope ne croit pas que l'armée rebelle à Richmond excède ce nombre.

☞ On verra par un avis du trésorier, M. A. Giffen, que la ville n'est plus responsable des billets particuliers émis par M. Adam Wagner.

La guerre dans l'Arkansas—Nous trouvons les nouvelles suivantes dans le N. York *Express*, du 23 juin:

Memphis, 19 juin.—Une expédition composée des canonnières St Louis, Lexington, Conestoga et Mound City, suivies de transports ayant à bord le 43e et le 46e régiment de l'Indiana sous les ordres du colonel Fitch, est partie d'ici il y a quelques jours, dans le but d'enlever les obstructions de White River.

Le 17 l'expédition est arrivée à St Charles, à 85 milles au dessus de l'embouchure de la rivière, où les rebelles avaient élevé une batterie. Il en est résulté un combat qui a duré une heure et demie.

Au moment où les canonnières engageaient l'action avec la batterie, les troupes sous le colonel Fitch, ont débarqué à une faible distance au dessous et ont commencé l'attaque de la place.

Pendant la canonnade, un boulet est entré dans le bouilleur du Mound City et a causé une terrible explosion et un grand carnage.

L'équipage se composait de 175 hommes, dont 125 ont été tués ou blessés.

Les officiers dont les noms suivent sont parmi les tués: John Kinsle, James Kizzie, James Scoville, John Green, Henry R. Brown, Joseph Nixon et John Knox.

Le capitaine Kelly, officier commandant, a été grièvement échaudé, mais on pense qu'il se remettra.

La charge du colonel Fitch sur la batterie a été un grand succès, il a chassé l'ennemi à la pointe de la baïonnette.

Les rebelles ont perdu 125 tués et blessés et 30 prisonniers.

La perte du colonel Fitch est faible.

Une autre dépêche de Memphis dit: Environ cent de nos hommes d'équipage ont été déjà enterrés et plus de vingt autres n'ont pas été trouvés.

Les rebelles ont obstrué le chenal de côté d'en haut en y faisant couler deux grands bateaux à vapeur et une canonnière, qu'on croit être le Maypole.

De l'Arkansas—Un télégramme, donnant la teneur d'une lettre du 13 juin, écrite à bord de la canonnière *St-Louis*, à White River Cut-Off, Ark., dit:

Une expédition est venue ici sans qu'un coup de feu ait été tiré. Le remorqueur *Spitfire* a capturé le vapeur rebelle *Clara Dolsen*, aujourd'hui, dans le bayou Lagonar. Il y avait à bord cent balles de coton valant, dit-on, $60,000. Ce vapeur a été envoyé à Memphis sous la garde d'un équipage de prise.

Les vapeurs *Trente-Cinquième Parallèle*, *Juge Fletcher* et plusieurs autres sont dans l'India Bay, et aussi la canonnière blindée l'*Arkansas* qui est partie de Memphis avant d'être achevée, et qui, selon toute apparence, nous offrira la bataille. Le *Van Dorn*, qui a échappé à notre flotte, est dans les bouts de l'Arkansas.

—Notre correspondant à Corinth, dit la *Tribune* de New-York, fut très étonné de lire, il y a quelques jours, dans les feuilles du Nord, la dépêche annonçant que l'arrivée d'Halleck avait fait 10,000 prisonniers et pris 15,000 petites armes, à l'occupation de Corinth. Il dit que les prises se bornent à environ 2,000 rebelles, y compris 2,000 malades dans les hôpitaux, quelque 500 déserteurs, 300 traînards, et quelque 2,300 petites armes, dont 1,500 ont disparu à Booneville dans l'incendie allumé par l'expédition de cavalerie du col. Elliot qui a précédé la poursuite. Le général Pope, néanmoins, pour expliquer cette affaire, a dit aux membres du Congrès qu'il avait effectivement pris 30,000 hommes, mais qu'il ne pouvait les appeler soldats et qu'il les avait laissés libres sur parole, n'ayant pas le moyen de les nourrir.

De Memphis, 23 juin 1862.—Un détachement de cavalerie de l'Illinois a fait une descente sur une bande de cavalerie rebelle qui gardait un train de la station de Cold Water, sur le chemin de fer du Mississippi et Tennessee, a fait 25 prisonniers et pris environ 20,000 livres de bacon, qu'ils étaient sur le train. On a détruit les ponts sur la route qui est devenue impraticable. La navigation de White River est maintenant ouverte à l'armée de Curtis.

De Norfolk, 24 juin.—Le général Viele a eu une conférence avec les officiers de la ville qui refusent de prêter le serment d'allégeance. Il a décidé qu'aucune élection n'aurait lieu aujourd'hui.

Ce matin il a lancé une proclamation qui établit la loi martiale et destitue les anciens officiers municipaux dont le terme est expiré.

Le général Viele a jugé à propos de prendre cette mesure à cause des nombreuses querelles qui s'élèvent entre unionistes et sécessionistes.

Un correspondant écrit le 9 juin de Baton-Rouge au *Boston Transcript*:

Samedi dernier, vers midi, un ordre vint à notre régiment et à une section de la batterie du capitaine Nims de se tenir en ligne à 5 heures avec deux jours de vivres. A cinq heures et demie nous étions en route avec 600 hommes. Cette nuit là nous fîmes 15 milles à travers les bois dans un pays étrange, avec un seul homme pour guide. En route nous visitâmes trois plantations, toutes appartenant à des hommes ayant des commissions dans l'armée confédérée.

Vers deux heures, nous arrivâmes au but de notre voyage. C'était la plantation de Harry Hassel, capitaine de la compagnie de cavalerie qui avait menacé de brûler Baton Rouge. Nous avions ordre du général de brûler la place et d'en enlever toutes les propriétés que nous pourrions trouver. Quand nous y arrivâmes, il semblait que le capitaine venait de partir avec 100 hommes; le bruit causé par l'artillerie avait donné l'alarme. Nous trouvâmes la femme du capitaine, et le père et la mère de celle-ci. A deux heures chaque homme excepté la garde et notre colonel dormait profondément. A quatre heures du matin le capitaine fit réveiller les hommes et donna ordre de ramasser toutes les valeurs mobilières sur la place. Elles se composaient de 40 nègres, 60 chevaux et 200 têtes de bétail, outre 60 balles de coton. Nous mîmes alors le feu à la plantation; c'était un spectacle triste et, en même temps beau—c'était triste de voir de beaux bâtiments brûlés jusqu'au sol, mais ils faisaient un beau spectacle, car nous savions que nous avions fait notre devoir et obéi à nos ordres. A six heures nous étions en route pour la plantation la plus voisine qui appartient à un lieutenant de la compagnie rebelle. Elle était déserte. Nous incendiâmes les bâtisses et prîmes 60 boucauts de sucre [illegible]. Nous visitâmes alors les plantations de deux autres officiers, que nous détruisîmes, et nous arrivâmes à notre camp à 5 heures du soir après avoir fait trente milles et avoir pris pour $100,000 de propriétés en 24 heures.

M. Soulé.—Le *N. Y. Times* dit que M. Soulé fut très indisposé dans la nuit du 16, mais qu'il se trouvait mieux le lendemain. Le journal de N. York fait parler en ces termes l'ex-sénateur de la Louisiane:

"J'ai été opposé à la séparation de la Louisiane, jusqu'au dernier moment et j'étais candidat de la coopération pour un siège à la convention de l'Etat. La Nlle Orléans était alors opposée à la sécession. J'ai été battu par 65 voix. Après le vote de l'ordonnance de sécession, je me suis soumis à la volonté du peuple et j'ai fait cause commune avec l'Etat".

M. Soulé donne peu de renseignements sur la part qu'il a prise dans le mouvement depuis cette époque, ajoute le *Times*.

Rectification—L'assistant adjudant-général Strong qu'un de nos confrères avait représenté comme étant retourné au Nord pour cause de santé, a adressé à la *Tribune* de N. York la lettre ci-après:

Monsieur—Dans votre numéro du 23, votre correspondant de la Nouvelle Orléans m'attribue tous ces habiles documents que le général Butler a publiés. Bien que le général, j'en suis sûr, préférât que l'article en question ne fût pas signalé de cette manière, je ne puis m'empêcher de dire qu'un tel honneur ne m'appartient pas et que tous les ordres importants et tous les écrits émanés du quartier général du général Butler ont été rédigés par lui-même. Je dirai, en outre, ce que je croyais bien connu, qu'aucun officier d'état-major ou de la belle armée du Golfe n'a jamais eu l'occasion ou la capacité de fournir des idées au général commandant.

Très respectueusement votre obt. serviteur.
GEO. C. STRONG, A. A. gén.
Westt House, New York, 24 juin 1862.

Salaire d'un nègre, *10 cents par jour*.—La *True American* de Trenton, en réplique à une dénégation de la *Tribune*, dit:

Afin de mettre le fait hors de doute, nous répétons ce que nous avons dit l'autre jour, d'après une bonne autorité. Dans un comté adjacent de la Pensylvanie, le comté de Chester, les travailleurs blancs ont été renvoyés par leurs patrons qui sont de l'école de la *Tribune* et leur place a été remplie par les nègres fugitifs qui reçoivent seulement 10 cts par jour. Il suit de là que les travailleurs blancs doivent se soumettre à cette réduction de paie ou se résigner à voir leur travail passer de leurs mains dans celles des nègres.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour prévotale — La négresse America a été écrouée, en attendant qu'elle subisse un interrogatoire. Elle est accusée de tentative de meurtre sur la personne de sa maîtresse, Mme Henry Blasco, qui demeure dans la rue Marigny No 63. Mme Blasco a été grièvement blessée à la gorge. L'esclave s'est évadée de suite après la tentative, mais on n'a pas tardé à l'arrêter. Les uns disaient hier soir qu'avec des soins Mme Blasco serait sauvée, d'autres répétaient que son état inspire de vives inquiétudes.

John Hopkins, arrêté dimanche soir, dans la rue Perdido, pour être entré dans la chambre de Wm Jury, y avoir ouvert une malle et volé un couteau poignard, un rasoir, une lorgnette et une tabatière, a été condamné, hier, à trois mois de prison. Il a prétendu avoir l'autorisation de chercher des armes, et il ne l'avait pas.

Michael Jackson a été envoyé à la même institution pour un mois. La police du Premier District l'a arrêté, dimanche soir, parce qu'il avait grossièrement insulté la femme de M. Geo. White, et avait voulu se servir d'une baïonnette contre M. White.

Michael McGee dont nous avons mentionné hier l'arrestation, a été condamné à deux mois de prison.

Emmanuel Heidingsfelder, contre qui M. Feiz avait porté une accusation, a été acquitté. M. Feiz disait que l'inculpé et d'autres officiers de police étaient venus chez lui, le 27 avril, l'avaient traîné dehors et traité fort rudement parce qu'il avait déclaré qu'il lui serait le drapeau des Etats Unis sur l'Hôtel de Ville. Heidingsfelder a établi qu'il avait arrêté le plaignant sur l'ordre du Maire et sous prévention d'avoir tiré un couteau contre une femme. Il a été prouvé également que chemin faisant, l'officier avait dit au prisonnier: "vous mériteriez d'être pendu au premier réverbère pour avoir tiré une arme sur une *femme*" et qu'il n'avait pas usé de violence.

Abe Parker a été condamné à deux mois de prison pour avoir assailli Clark. Ce dernier invita Parker à boire, Parker repoussa l'invitation, Clark alla boire seul et lorsqu'il sortit du café, il s'adressa à Parker d'une manière qui amena l'assaut.

Le lieutenant Sturdevant, dont le nom a figuré dans la chronique d'hier, a été condamné à la prison de paroisse; il en a appelé au général Butler. Le magistrat a écarté la première accusation et condamné l'officier pour vol d'un revolver.

Henry Brock (et non Henry T. Brooks) a été condamné à six mois de prison. Il avait d'abord dressé et fait signer, par plusieurs propriétaires de café, une pétition pour que le temps accordé pour prendre les licences fût prolongé; il avait ensuite prétendu être revêtu de l'autorisation d'accorder le délai et avait livré à ceux qui lui avaient donné vingt piastres, un document qui, disait-il, leur servirait de licence.

Point intéressant.—Le juge a décidé hier un point qui intéresse les encanteurs et les notaires.

Un esclave fut vendu le 12 avril dernier; l'encanteur déposa la somme ($580) chez un notaire. Le montant fut payé en billets confédérés et n'avait pas été reçu par le vendeur; celui-ci voulait, de l'encanteur, le montant [illegible] en monnaie courante ou lui rendît la négresse.

M. Roselius, avocat du défendeur, a maintenu que l'encanteur et le notaire étaient officiers publics et agents de l'acquéreur et du vendeur, qu'ils étaient conséquemment à l'abri d'une réclamation de ce genre.

[illegible] le contraire, mais le tribunal a donné gain de cause au défendeur.

Les loyers.—Nous apprenons que le maréchal prévôt assistant prendra connaissance des différends entre propriétaires et locataires.

A l'Asile.—James Darcy a été envoyé à l'Asile, à la demande de sa femme, qui déclare qu'il est infirme, sujet aux crises et incapable d'être utile à sa famille ou à lui même.

Société des typographes—La Société des Typographes de la Nouvelle Orléans, vient d'élire les officiers suivants pour six mois:

Président, Gérard Stith; Vice Président, Robert P. Selvo; Secrétaire, William H. Dumas; Secrétaire des finances, Thomas G. Tracy; Correspondance, Walley Smith; caissier, H. L. Kelsey; Portier, Michael Bourke.

Hôpital de Charité—Le général Butler a nommé les administrateurs de l'hôpital de charité.

Les membres du board sont MM. J. H. Lee, J. C. Ricks, C. Janonville, W. C. Dibb, S. H. Torrey, J. Ad. Rozier et le Dr D. C. P. Wedderburn.

Les quatre premiers faisaient partie de l'ancien Board.

Arrestations—Stanislas Galiaski a été arrêté sous prévention d'avoir volé leur Emilie Joseph.

Bernard Poucher a été arrêté hier, dans le Troisième District. Il est accusé d'avoir en sa possession des marchandises volées.

Stephen Burke a été arrêté dans le Deuxième District pour s'être enivré et avoir été cruel envers un cheval.

Henry Hoffmayer a été arrêté sous prévention d'avoir débité de la boisson à des soldats, contrairement aux ordres militaires. Il a d'abord refusé de donner son nom.

James Martin et Tom Kenny ont été arrêtés pour tentative d'escroquerie au préjudice de Charles Burd, du troisième régiment du Connecticut.

Jean Gilbert a fait arrêter Antonio Dulaich qu'il accuse de l'avoir violemment assailli.

Albert Simmons a été arrêté sous prévention d'être entré dans la chambre de M. F. Guérand et d'avoir enlevé une montre en argent. La police a arrêté en même temps Mary Thompson comme complice.

Fou.—John Gurley est convaincu qu'il est John C. Breckinridge, qu'en sa qualité de patriote, il s'occupe depuis longtemps, de ramener la paix et le bonheur dans le pays, qu'il possède de nombreuses habitations d'où le coton lui arrive journellement. Il croit à une foule d'autres choses.

Mais ce qu'il ne croyait pas, c'est qu'il serait arrêté comme vagabond et conduit devant le juge Bell, et cependant il s'est trouvé hier en face du magistrat qui a de suite compris le cas. Gourly est à l'Asile des aliénés.

FRANCE.

(*Correspondance particulière*).

Paris, 10 juin.

Si je m'en rapportais à certaines indiscrétions que l'on prête à M. de Montebello, l'occupation de Rome serait loin de toucher à sa fin. Il faudrait au contraire que l'Italie se préparât à une longue attente, et eût le courage d'une patience indéfinie. On raconte donc que M. de Montebello, dans un salon où il se rendait fréquemment, aurait dit qu'il pensait rester à Rome environ deux ans. Je sais en outre que certains préparatifs faits par le général, indiquent un séjour assez long. Il faudrait donc en conclure à un ajournement considérable.

Mais, je crois qu'ici plus qu'ailleurs, il ne faut point compter sans l'imprévu des événements. Il peut se faire que dans le moment présent, autour de l'empereur, on ne songe point à évacuer Rome; mais je vous le répète encore, le chef de l'Etat a sur ce point une idée parfaitement arrêtée, et en dépit de tout ce que l'on peut dire en ce moment, il est résolu à profiter de la première occasion pour rappeler les troupes françaises.

Aujourd'hui le bruit a couru, dans le monde politique, qu'un groupe d'évêques, poussait à Rome le pouvoir pontifical, à une excommunication solennelle contre le roi Victor-Emmanuel; on allait jusqu'à prétendre que l'excommunication était résolue. Le fait n'est pas exact; mais pour ce qui est de la pression exercée sur le Pape, en vue de ce résultat, personne ne peut la contester; je puis même ajouter, que dans ce groupe épiscopal se trouvent quelques évêques français, lesquels ne sont pas les moins ardents; on me cite parmi eux, l'évêque d'Avignon.

Je vous ai parlé d'une lettre autographe adressée par l'empereur au pape; j'apprends aujourd'hui que cette lettre a été préalablement communiquée à la cour de Vienne par le gouvernement français. Cela vous montre que pour ce qui est des affaires de Rome, nous marchons parfaitement d'accord avec l'Autriche ou plutôt que l'Autriche marche parfaitement d'accord avec nous.

Il est, du reste, un autre point sur lequel notre gouvernement paraît admirablement s'entendre avec la cour de Vienne; je veux parler des affaires du Montenegro. Vous savez que la Russie et la France se disposaient à envoyer à Constantinople une protestation écrite contre la violation du territoire monténégrin; la protestation allait partir, quand on a songé à faire précéder cet envoi d'une tentative d'arrangement. L'Autriche est très bien avec la Porte; pourquoi n'emploierait-on pas l'intermédiaire officieux de l'Autriche, afin d'arriver à faire reculer la Porte, et obtenir d'elle une transaction dans la question monténégrine? C'est la France qui s'est chargée de faire cette démarche à Vienne; elle a été faite; mais j'ignore encore la réponse qui a été donnée au cabinet des Tuileries.

Vous vous souvenez de ce que je vous ai dit au sujet de la nomination d'un nouveau pape, qui serait, au moment venu, appelé à remplacer Pie IX, soit en cas de mort, soit en cas d'abdication; le correspondant du *Temps* donne la même nouvelle: et comme il me paraît ordinairement puiser à d'excellentes sources, je n'hésite pas à voir dans sa nouvelle une confirmation de celle que je vous ai transmise il y a quelques jours.

On m'affirme que l'empereur a fait envoyer une dépêche au gouvernement italien pour le féliciter de la vigueur qu'il a déployée dans les derniers incidents. Dans cette dépêche le gouvernement français exprime l'espoir que le cabinet de Turin persévérera dans cette voie, et il fait entrevoir, un événement important, comme récompense de cette sage politique.

Aujourd'hui, en divers lieux, on disait que l'Autriche d'accord avec la Russie et avec la France se préparait à intervenir militairement afin de mettre un terme à la lutte. Ce bruit est inexact; il n'y a de vrai que l'intervention morale à laquelle je viens de faire allusion.

Du reste, au sujet de cette brûlante question d'Orient, le monde politique est très-loin d'être rassuré; la *Patrie* a, de plus, publié hier soir quelques lignes au sujet de la reconstruction de la coupole du St Sépulcre, lignes qui révèlent une situation difficile. Je puis même ajouter que cet entrefilet, a été grandement exploité à la Bourse, dès le début, et qu'il a pesé sur les fonds.

Le prince Napoleon, de retour de son voyage, a été deux fois reçu aux Tuileries, et les deux fois, c'est-à-dire dans une audience, et à la suite d'un dîner auquel il a assisté, il a longuement causé confidentiellement avec le chef de l'Etat.

On disait ici que M. de Lavalette devait voir le prince avant de repartir lui-même pour Rome. Il l'a vu, en effet, mais non point à Paris, comme le pensaient certains nouvellistes; c'est à Toulon qu'ils se sont rencontrés, et [illegible] point fortuitement, croyez-le!

On a parlé beaucoup d'une députation [illegible], qui aurait été adressée à lord Palmerston. Cette députation se compose en réalité de [illegible] et de Stansfeld; ils ont, en effet, été reçus par le premier ministre de la reine; et j'ajoute que lord Palmerston leur a recommandé fortement de rester *unis* et *armés*. Le dernier mot surtout a été visiblement souligné. Je n'attache pas, du reste, une trop grande importance à cet incident, mais il est bon de le noter.

On s'occupe de nouveau des prochaines élections. Autrefois je vous ai signalé les réunions orléanistes qui se tenaient en vue de ces élections; depuis, ces réunions se sont enveloppées de mystère. Néanmoins, elles ont travaillé avec une certaine activité, et je puis même vous donner quelques uns des résultats de ce travail.

M. Thiers se présentera en même temps à Nantes, au Havre et à Rouen et peut-être à Lille. M. Berryer posera sa candidature à Marseille. M. Odilon Barrot veut, lui aussi, affronter les chances de la bataille électorale; il demandera leurs suffrages à des électeurs de Chauny. Quant à M. Guizot, toutes les instances que l'on a pu faire auprès de lui n'ont pas réussi à le décider; il persiste à vouloir se tenir à l'écart. Rien n'était arrêté à cet égard quand il est parti récemment pour sa terre de Val Richer, et malgré les lettres pressantes qu'on lui écrit, on n'obtient que d'irrévocables refus.

Au sujet d'élections, il faut que je vous dise un mot d'une décision importante, ou plutôt intéressante qui a été prise par le conseil d'Etat à propos d'une affaire électorale qui lui avait été soumise.

Le conseil d'Etat a donc décidé que désormais les candidats patronnés par le gouvernement auraient le privilège des affiches blanches; les candidats de l'opposition pourront, en dehors de la couleur blanche, choisir celle qui leur conviendra.

En second lieu, le tambour de la commune annoncera les candidatures gouvernementales, ou plutôt pourra annoncer les candidatures gouvernementales à l'exclusion des autres.

Il est évident que cette résolution, complétée par un troisième point qui m'échappe en ce moment, [illegible] les candidatures officielles.

Aujourd'hui doit paraître une brochure qui fera une certaine sensation. Elle est de M. Mirès et s'adresse à un fonctionnaire placé auprès de la personne impériale. Il m'a été donné de voir quelques lignes de cette brochure, composée d'ailleurs presque exclusivement de faits. Jusqu'au dernier moment je doutais qu'elle fût publiée; le gouvernement interviendra bien certainement, car le personnage indiqué pourrait difficilement conserver ses fonctions après les déclarations de M. Mirès.

Vous savez que la cour se rend à Fontainebleau. Je vous ai dit, il y a un mois à peu près, que Fontainebleau recevrait probablement cette année une visite royale, et je désignais le roi de Prusse. Tous mes renseignements les plus récents confirment cette nouvelle.

Quelques personnes prétendent que, indépendamment du roi de Prusse, l'empereur de Russie viendrait aussi passer quelques jours dans cette résidence impériale, mais ici, je me garderai bien d'être affirmatif.

Il m'a été donné, ce matin, de voir une lettre de Juarez lui-même. Cette lettre remonte au 27 mai. Juarez ne paraît pas disposé à abandonner la partie. L'un des points les plus intéressants de cette lettre, c'est celui qui se rattache à l'esprit des populations mexicaines. Juarez dit voir *avec regret* que l'empereur des Français a été trompé, que les Mexicains ne veulent — ce sont ses expressions—*ni monarchie ni* [illegible] Hélas! comment en finira-t-on?

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

Par Clémence Robert.

XII.

DEVOUEMENT—Suite.

Ils ne purent douter que l'agent de police, ayant en sa possession les feuilles timbrées du sceau de la vente suprême [illegible] les carbonari arrêtés, ne fût l'auteur de ce faux, et l'agent provocateur d'une conspiration qui ne les avait conduits qu'à l'abîme.

Tous enfermés qu'ils étaient, ils juraient déjà vengeance contre lui et mettaient la main sur leurs poignards.

—Oh, l'infâme! s'écria Raoulx, où est-il?

—Je le sais bien, moi, dit Cédric, mais vous n'avez pas à l'y chercher.

—Nous l'avions laissé dans la cave de la *Vente Blanche*.

—Il en est sorti.

—Le misérable!......

—Mais un coup de poignard de Lambert l'a fait rentrer dans une prison qu'il ne quittera jamais.

—Dans le fond de l'enfer....... A la bonne heure....... justice est faite!

Les quatre frères d'armes restèrent quelque temps abattus sous le coup qui venait de les frapper.

Cependant Cédric mettait la table dans l'obscurité et servait le déjeuner de ses amis, tout en s'apprêtant pour ses honneurs que, dans cette funeste soirée du 10 juillet, en la fête de Saint Pierre il avait senti le malheur planer dans l'air, tandis que ses compagnons, lui présents, raillaient sa prédiction.

Après le repas, ce fut Cédric aussi qui se chargea d'aller à la caserne découvrir le vieux soldat Robin, et l'introduisit par l'escalier dans la maison d'asile.

Le bon grand Moustache pleura de joie de retrouver ses sergents. Il promit d'ouvrir toutes les portes qu'on voudrait, ne cherchant pas à comprendre s'il servait en cela le roi ou les sombres charbonniers, terreur de la Rochelle, mais trouvant dans son cœur les promesses les plus rassurantes, les paroles les plus affectueuses pour ses chefs proscrits.

Ainsi, il fut convenu que le soir même Bories se tiendrait attentivement à la fenêtre; que Robin, se rendant le dernier à l'appel avant de quitter la caserne d'où tout le monde serait sorti, entr'ouvrirait d'une manière presque imperceptible la porte latérale qu'un avancement de muraille dérobait à la sentinelle; et qu'alors Bories profiterait de cet instant de liberté pour escalader les degrés de sa chambre et en redescendre aussi rapidement.

La journée se passa à régler la marche que les fugitifs suivraient, en sortant de la Rochelle, pour mettre leur liberté à l'abri pendant les premiers temps de dangers; et tout faisait espérer qu'ils pourraient s'y soustraire.

Les quatre Compagnons de la nuit étaient si jeunes, que dans le fond de l'âme ils pouvaient espérer encore, songer à la France et à leurs amours! Il y avait en eux tant d'existence, que la force seule de la nature leur faisait compter sur un long avenir. Ils se sentaient si purs, si dignes d'être aimés, qu'en se livrant à leur instinct, ils devaient attendre les sympathies du monde plutôt que ses rigueurs.

Vers le soir, les quatre sergents restèrent seuls dans la maison abandonnée.

La ligne de lumière que le losange du contrevent avait promenée sur le carreau noir, se retira peu à peu.... Depuis ce moment, les jeunes gens demeurèrent immobiles, dans une émotion qui suspendait le souffle et la pensée.

Huit heures sonnèrent.

Ils montèrent rapidement au dernier étage de la maison, d'où, penchés à une lucarne, ils pouvaient distinguer le mouvement de la caserne.

La nuit était déjà tombée; mais un réverbère placé non loin de la porte latérale l'éclairait parfaitement. La ruelle déserte qui passait derrière la maison allait aboutir à ce point, et Bories pouvait s'y rendre en une minute.

L'horloge sonna la demie.... le tambour battit.... les troupes défilèrent, se rendant sur la place d'Armes.

A ce son du tambour, mille mouvements tumultueux s'élevèrent dans l'âme des jeunes militaires.

Ce son plein qui répond dans la poitrine, ces roulements modulés, avaient une puissance extrême sur eux. C'était la voix qu'ils connaissaient le mieux, c'était le chant du foyer qui avait bercé leur jeunesse, c'était la musique aux sons de laquelle ils avaient si longtemps rêvé!.... Il leur semblait que ce son les attirait par un pouvoir irrésistible, que leurs pas allaient d'eux-mêmes se mettre à le suivre.

Le bruit s'éloigna peu à peu...... puis la caserne devint tout à coup silencieuse.... C'était le moment décisif.

Le cœur des jeunes sergents battait avec violence; ils regardaient, ils écoutaient en retenant leur haleine.

Dans un instant sans doute Bories tiendrait en sa puissance ces papiers accusateurs! Il priait Dieu que son espoir ne fût pas trompé, qu'il pût sauver ces hommes si précieux à la France, au monde, à l'avenir....... Dans son fanatisme ardent, il eût donné sa vie pour avoir passé déjà cette minute qui le séparait encore du succès...... Il eût voulu voir ces papiers anéantis, puis mourir après!

Ils attendaient tous quatre, palpitants...... leur corps entier frémissant comme un arbuste sous le vent.

Bories, l'œil ardemment fixé sur la porte, était prêt à saisir son premier mouvement.... Il pensait aux promesses du vieux soldat, et comptait les secondes aux battements de son cœur......

Enfin cette planche [illegible] ment.

Bories allait s'élancer [illegible] rent violemment par le [illegible]

A la grande entrée [illegible] un groupe d'hommes vêtus de noir, la ceinture blanche aux reins.... Ils entrèrent, précédés d'une lumière qui venait de paraître pour les conduire.

Bories demeura à sa place, pâle, fixe, glacé!.... Il ne voulait pas comprendre encore ce que ces hommes venaient faire à la caserne.... Mais enfin, il fallut bien se l'avouer....C'était une visite domiciliaire.... il était devancé!

La file des chambres occupées par les sous-officiers donnait de ce côté; les fenêtres rangées sur trois étages s'ouvraient sur cette façade.

Les sergents, du haut de leur lucarne, virent la lumière qui accompagnait le procureur du roi et les agents de police éclairer les vitres d'une de ces croisées, puis disparaître un instant, et venir briller à la fenêtre suivante.... La lumière fatale suivit ainsi le premier étage, en se montrant à des intervalles inégaux comme un feu follet dans les ombres.

Evidemment, les gens de l'autorité s'arrêtaient dans chaque chambre, faisaient des recherches minutieuses chez tous les sous-officiers de ce régiment, convaincus d'être entachés de carbonarisme.... Leur visite avait précédé de quelques minutes l'instant où Bories aurait pu leur arracher des papiers d'où dépendait le sort de la société secrète!.... soustraire la liste fatale, sauver ce qu'il y avait de plus cher au monde!

Cette pensée était affreuse!

Les quatre sergents restaient en proie à un désespoir froid, concentré, dont rien ne peut rendre les tourmentes....Il se prolongea à l'infini; chaque minute était un siècle de souffrance; et la police, lente, attentive, mettait longtemps à inspecter chaque chambre.

La lumière avait parcouru deux étages, et depuis un moment elle ne reparaissait plus.

Un espoir bien faible, mais bien précieux parce qu'il était le dernier, vint luire encore.... La chambre de Bories était au troisième.... il était tard...... peut-être la police remettrait-elle au lendemain la suite de ses recherches.

Il se passa un moment d'attente d'une émotion impossible à rendre.

Mais la lumière se montra au troisième étage, et continua ses apparitions inégales, qui portaient l'effroi, la mort dans l'âme.

Bories comptait les fenêtres où brillait cette lueur funeste...... Celle de sa chambre s'éclaira.

En cet instant Raoulx, désespéré, pressait la main de Bories. Il la sentait froide, humide, comme dans la mort...... Mais tout à coup cette main devint brûlante. Bories tressaillit...... tout son être vibra sous une pensée qui venait de frapper son esprit.

Il bondit en arrière, en s'écriant:

—Nous pouvons encore les sauver!

Par une intuition rapide, par cette communication magnétique existant entre les êtres qui s'aiment, au moment d'un extrême danger, ses amis comprirent toute sa pensée, et dirent ensemble d'une seule voix:

—Oui.... nous le pouvons!

—Mais *nous sommes perdus!* reprit Bories.

Ils répondirent en s'écriant:

—Viens, ami!

Avec la rapidité de l'éclair, ils descendirent des combles de l'auberge, franchirent la porte que le vieux soldat avait ouverte, s'élancèrent au troisième étage de la caserne, et fondirent dans la chambre de Bories.

Le procureur du roi, les agents de police étaient là...... Ils avaient déjà visité toute l'étroite chambre du sergent; mais, comme Bories l'avait espéré, le secret de l'armoire de chêne, dont ils venaient de s'apercevoir, les arrêtait encore.

Bories s'élança vers cette armoire.

En même temps, ses trois compagnons le couvrent de leurs corps, se tenant en face des gens du pouvoir, le bras tendu et le poignard à la main.

A cette apparition, le procureur du roi, les agents de police, étourdis de surprise, désarmés, tremblants à cette sorte de domination qu'exercent toujours les hommes décidés à tout, restent stupéfaits, immobiles.... Ils savent bien qu'avec les forces de la place d'Armes les agresseurs seront arrêtés, mais avant qu'on ait le temps d'appeler les baïonnettes, le premier qui avancera sera mort....

Pendant ces réflexions, si rapides qu'elles soient, Bories a eu le temps d'agir.... ce n'est qu'une minute, mais cette minute suffit.

Bories, sous l'égide formidable qui le couvre, approche les papiers de la lumière dont il s'est emparé.... La *liste fatale*, les lettres sont réduites en cendres.... les chefs carbonari sont sauvés!

Alors ces trois amis laissent tomber leurs poignards, en disant qu'ils se rendent.

Les quatre sergents de la Rochelle sont livrés.

(*A continuer*).

Mariés le 2 juillet, à l'Eglise de l'Immaculée Conception, par le Rev. Père Nachon, M. FREDERIC BERGER à Mlle EMILIA LEVIS.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Samedi soir, 7 juillet.

SUCRE—Les transactions d'aujourd'hui comprennent environ 700 boucauts, en plusieurs lots, aux prix de [illegible] Ordinaire à bon ordinaire 4 à @ 4½; fair à [illegible]. Un lot de fully fair à prime a été [illegible] et un de prime à strictement prime à 5 ½ [illegible]

MELASSE—L'article est encore très peu recherché. Aucune transaction digne de remarque. Les dernières ont eu lieu à 16 @ 17c le gallon de petits lots, de récolte, sur la Levée.

FARINE—Il s'est vendu à Pensons, en beaucoup de lots, un millier de barils à @8 @ @8 50 et @8 75 le baril. Le stock est très faible et les transactions ne comprennent que du détail à @24 le baril.

MAIS—Le stock de première main est épuisé; il n'y en a presque pas de seconde main. L'article se vend à @2 le boisseau.

AVOINE—Le marché est dépourvu de cet article.—Détail, @1 50 à @1 75 le boisseau.

SEL—Détail, @2 le gros de Liverpool, @4 le fin et @2 le sac de Turk Island.

FOIN—Le beau foin du Nord se détaille à @70 @ @80 la tonneau. Nous ne croyons pas s'il y en a de première main.

BEURRE—Le beurre du Nord se détaille à 20 et 30c. la livre, suivant la qualité.

PORC—L'article est rare. Les dernières ventes ont eu lieu à @ @ @ 32 le baril. On peut maintenant en obtenir dav.ntage.

GRAISSE—Le choix en barillet, de seconde main, se vend en petits lots, à 16 la livre.

BACON—Les épaules se détaillent à 16c, les côtes ribbed à 13c et les jambons passés en sucre à 22 @ 25c la livre.

WHISKY—Le rectifié reçu dernièrement vaut @1 50. Le rectifié et le rum de la Louisiane mélangé se détaillent @1 le gallon.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 6 juillet 1862.

Arrivé hier, 61 bœufs du Texas, et 46 veaux. A vendre sur place 78 bœufs du Texas, 75 moutons et 40 veaux. Le stock restant à vendre est de 122 bœufs du Texas, et 10 veaux.

PRIX:

Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net....	20	@—
" " 2e qualité, " "	18	@—
" " 3e " par livre, net	15	@—
Veaux, par tête........................	@15 00	@20
" " 2de qualité............	@8	@ 26
Vaches laitières, par tête..............	@100	@ 120
Porcs, par 100 livres, grosse.....	20 00	@—

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉ HIER.

Goëlette J H Young, Shaw, New York.
Brick Ellen P Stewart, Cole, Philadelphie.

ARRIVÉS HIER.

Steamship des E U Fulton, Wotton, New York via l'Ile aux Vaisseaux.
Navire J P Whitney, Avery, St Thomas.
Navire franç de Manche, Barbes, Havre, via Martinique et St Yago de Cuba.
Barque Young América, Collins, New York.
Barque Smyrniote, Weston, Boston.
Brick John Jewett, Mont, New York.
Goëlette H Travis, Parker, Pensacola.
Goëlette Corinne, Fenlk, Philadelphie.
Goëlette Mary Amos, de la Côte.
Goëlette Mary Campbell, ——, de la Côte.
Goëlette Ellen, ——, de la Côte.
Goëlette Invincible, de la Côte
Goëlette Belle Creole, de la Côte.

Montant le fleuve.

Barque Alzan, Bordeaux.
Goëlette Clark, New York.
Goëlette Philomène, Havane.

IMPORTATIONS.

New York—Par le steamship Fulton—provisions pour le gouvernement.

Philadelphie—Par la goëlette Corinne—285 caisses en savon 29 caisses vin 100 caisses chandelles 25 caisses amorce 156 caisses biscuits 60 barillets poisson 100 barillets graisse 70 de beurre, 57 barils bière 60 caisses cornichons 146 caisses cidre et bière 6 tierçons bœuf 125 caisses vin 39 de café 10 tierçons jambons 500 caisses harengs 21 paquets papier 30 barils vinaigre 150 caisses amidon 10 de œufs 200 sacs sel 300 barillets clous 25 caisses fromage 190 barils pois 1 lot maquereaux et environ 500 colis marchandises.

Boston—Par la barque Smyrniote—1500 barils farine 20 sacs café 122 caisses chandelles 16 barils beurre 20 de bœuf 50 caisses savon 100 caisses et 10 barils biscuits 40 caisses chocolat 30 barils cranberries 25 caisses hay rum 410 de poissons 200 barils poissons 15 de jambons 85 de whisky 25 caisses genièvre 9 barillets brandy 50 caisses bière 2 barillets et 6 ferblancs graisse 10 barils huile 200 barillets clous; 3 caisses toile cirée 540 rames papier à enveloppes 100 de papier à imprimer.

Liste des navires dans le Port de la N. Orléans.

	Dist.	pol.
Steamship espagnol Cardenas....................	4	7
Steamship Roanoke..................................	1	14
Steamship Montgomery,.............................	1	15
Steamship Saxon.......................................	1	16
Navire R D Shepherd..................................	3	40
Navire anglais South.....................................	3	41
Navire Metropolis..	1	23
Navire Charles A Farwell.............................	4	41
Navire Milan..	3	36
Navire Havelock...	1	28
Navire anglais Théodore Knoop....................	3	47
Barque Leroy...	1	17
Barque Isaac R Davis....................................	1	32
Barque Pamelia Flood...................................	1	33
Barque Henry Hill...	1	12
Barque française Cephise.............................	3	30
Barque française Henriette Baill..................	3	34
Barque M Williamson....................................	3	39
Barque Justice Story...... 1er district, Steamboat Landing.		
Brick Ellen P Stewart...................................	1	17
Brick danois Elise...	1	33
Brick danois Antelope...................................	3	34
Brick Nerens..	3	35
Brick Georgia..	1	35
Brick Nebraska...	1	33
Goëlette J H Parsons...................................	3	44
Goëlette Lovett Peacock..............................	1	27
Goëlette Myrover...	1	17
Goëlette Charles Dennis..............................	3	36
Goëlette United States................................	3	30
Goëlette anglaise Planet..............................	3	36
Goëlette anglaise Virginia Antoinette.........	4	
Goëlette E C Howard..................................	3	
Goëlette Geo W Hayes................................	3	
Goëlette Ellen Townsend.............................		1er dist.
Goëlette Elizabeth English..........................		1er dist.
Goëlette Ralph Post......................................	1er district, steamboat landing	
Goëlette John Gilpin.....................................	1er dist., steamboat landing	

ATTENTION.

☞ L'attention des marchands et acheteurs, est appelée sur le chargement que vend aujourd'hui R. T. Montgomery, encanteur. La vente est positive et sans réserve. Voir l'annonce.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
dirigé par Mme DEBON,
RUE DAUPHINE [illegible]

Décédé hier, à deux heures de l'après-midi, à l'âge de 47 ans, JEAN BAPTISTE VALLET, natif de France, département des Hautes Pyrénées. Ses amis et connaissances, et ceux de sa famille, sont invités aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à deux heures. Le convoi partira de la rue du Bayou, entre Roman et Prieur.

De la part de sa femme et de son beau frère, Borie Michel.

Décédée hier, à sept heures et demie du soir, CLARA POLLAIN, âgée de 22 ans. Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à cinq heures P. M. Le corps est exposé encoignure des rues Roman et Bayou.

De la part de sa famille.

Clergé de Ste Anne.

Service funèbre.

☞ Un service funèbre sera célébré jeudi, 10 juillet, à 7 heures du matin, dans l'église des Jésuites, en mémoire de MICHEL BOCK. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de ses enfants. 8juil—4f

POUR TAMPICO.

La goëlette EUGENIE, 2me voilière, actuellement au Vieux Bassin, partira pour Tampico VENDREDI MATIN, 11 du courant. Pour passage, s'adresser à M. J. BAKER, au café Belle Créole, encoignure Villeré et Orléans. 8 juil—3

POUR NEW-YORK.

Le steamer ROANOKE, capitaine Couch, partira pour New-York, samedi, 12 juillet. Pour passage à la chambre et fret, s'adresser à WARNEKEN & Co, 41, rue de l'Union. 5 juil—7f

☞ LE steamer ROANOKE, de New-York, est en débarquement au pied de la rue St-Joseph. Les consignataires sont prévenus de venir recevoir leurs marchandises qui autrement seront à leurs risques. 6 juil—6f WARNEKEN & Co.

Para la Habana.

El vapor CARDENAS, saldrá para dicho puerto el miércoles 9 del corriente, a las 8 de la mañana—Todos los pasageros deberán estar provistos de pasaportes.

Embarque saldrá del pié de la calle Gaitina, post 60, de Districto donde se halla clave. AVENDANO HERMANOS, Agentes.

☞ AVISO DEL CORREO—Se hará una mala en el correo para la Habana en derechura, por el vapor CARDENAS—Todas las cartas deberan ser franqueadas. 7 julio—3

POUR LA HAVANE.

☞ Le steamer CARDENAS, partira mercredi 9 du courant, à 8 heures du matin. Les passagers devront être munis de passeports.

Le navire partira du pied de la rue Gaitina, poteau 60, 4me District. AVENDANO, frères, Agents.

Avis du Bureau de Poste.

Une malle sera faite à la Poste, directement pour la Havane, par le steamer CARDENAS. Toutes les lettres devront être affranchies. 7 juil—3f

POUR LE HAVRE.

Le navire de voilier LA MANCHE, capitaine Bourbes, est maintenant en charge pour le dit port et partira incessamment. Pour fret et passage s'adresser au capt à bord, ou à FERRIER & REIMONENQ, No 5 rue Carondelet. 27juin—15f

EAU de FLEUR d'ORANGER.

HUIT à 10 caisses Eau d'oranger, à vendre par PAUL JUGE & FABRY, 6 juil—15f 42 rue Vieille Levée.

Change sur New-York.

CHECKS de Banques sur New York, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par W. L. CUSHING, 6juil—6f Rue du Camp, No 11.

Billets du Trésor des E.-U.

EN sommes au gré des acheteurs, à vendre par W. L. CUSHING, 6juil—6f Rue du Camp, No 11.

Doublons Espagnols.

DOUBLONS espagnols échangés pour des billets de banques, à vendre pour des billets de Banque, par W. L. CUSHING, 6juil—6f Rue du Camp, No 11.

Beurre! Beurre!

VINGT CINQ firquins Orange county, qualité extra en débarquement du steamer "Roanoke" et à vendre par LAMATA Frères, 9 et 11 rue Jefferson. 5juil—3f

Emprunt.

ON désire emprunter pour un an une somme de 4 à 5 mille piastres pour laquelle des meilleures garanties seront fournies.

S'adresser par lettres à la poste, boîte No 2120. 8 juillet—3

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 7 juillet 1862.

LES personnes qui doivent à cette Banque et désirent un renouvellement sont invitées à présenter leurs billets à l'escompte le jour d'être présentés, immédiatement l'échéance de leurs obligations, car aucun renouvellement ne peut être accordé pendant que le Board ne siège pas. AUGT. MONTREUIL, 8juillet—3f Caissier.

Aux amateurs du Barataria Rum.

LA distillerie du soussigné marche de nouveau; il avise ses pratiques, ceux qui connaissent la supériorité de l'article, de leur en fournir régulièrement au prix de cinquante cents le gallon preuve, et 60 cents pour l'esprit neutre soit 6 barils ou plus, délivrable sur la Levée.

Les personnes désireuses de jouir de cette réduction sont invitées d'inscrire leurs noms au bureau du soussigné 114 rue Bourbon; elles seront servies au fur et à mesure des arrivages sur la Levée. Passé la semaine le prix sera plus élevé. Les arrivages commenceront à la fin de la semaine. L. MILLAUDON. 6juil—6f

Mousseline Suisse pour Châles.

TULLES ILLUSION, &c.

MADAME DEZAUCHE, 110, rue du Canal, offre en vente son stock de marchandises d'été, consistant en: chapeaux de crêpe et de tous genres, châles de dentelle et de mousseline, écharpes de saison. Aussi: un lot de mousseline assorties pour châles, tulles Hastings brochées et garnitures de paille, &c. 6juil—3f

AVIS

Aux fabricants de formes de chapeaux pour dames.

MADAME DEZAUCHE, 110, rue du Canal, offre en vente, aux fabricants de chapeaux de dames, un lot de tulle illusion et de 21 de laiton. 5 juillet—6f

Cheval perdu.

PERDU, le 27 juin dernier, à Boutigny, un CHEVAL bai clair, poil ras, une cicatrice sur la mâchoire droite, une autre cicatrice sur le cou, une autre marque apparente. La personne qui le ramènera chez le soussigné ou le fera trouver, recevra une récompense honnête. CASIMIR FIZEROT, 5 juillet—6 Rue Jeune, entre Laurel et Live Oak.

MODES! MODES!

Mme DEZAUCHE

Successeur de Mme Turner,

110........Rue du Canal........110.

MME DEZAUCHE, ayant fait l'acquisition de l'établissement de Mme Turner, annonce respectueusement aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera tous ses efforts pour maintenir la réputation acquise par cet établissement.

Tout ce qui sortira de ses ateliers de mode et de couture sera irréprochable sous tous les rapports et de nature à satisfaire le goût exquis des dames, qu'elle invite respectueusement à lui visiter.

M. Dezauche qui a été employé, pendant plusieurs années, dans les premières maisons de nouveautés de la ville sera chargé des achats. 7juil—15f

Louisiana Steam Clothing Manufactory.

MANUFACTURE D'HABILLEMENS.

166........Rue du Canal........166

LES soussignés ont en magasin un bon stock d'habillements d'habitations, pour hommes et femmes. Ils l'offrent à des prix raisonnables pour du comptant. 7 juillet—1 m HEBRARD & Co.

Morue, Beurre, Fromage, &c.

MORUE..........100 caisses de choix,
FROMAGE..........20 do do
BEURRE..........50 frequins premier choix,
POMMES SECHES.. 20 demi barils.

En débarquement du steamer Roanoke et à vendre par THOMPSON & BARNES, 3 juillet—1 rue de la Commune, Nos 23 et 25

Savon.

600 caisses SAVON, à vendre AU PLUS BAS PRIX du marché, Par HICKMAN, DUGAS & MAIGNAN, 3 juillet—6 rue Front Levee, Nos 5 et 6

Chandelles.

600 caisses CHANDELLES, à vendre au PLUS BAS PRIX du marché, Par HICKMAN, DUGAS & MAIGNAN, 3 juillet—6 rue Front Levee Nos 5 et 6

PETARDS.

QUATRE cents caisses pétards Gold Chop No 1, à vendre par E. J. HART & Co, 2 juil Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (Le).

FABRIQUE du fil de coton, ouate et coton à calfater. Le fil de coton sera mis, sur commande, en pelotes simples et en numéros assortis 1@12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans. L. H. LANE, Propriétaire. 8mars—7m

LA société qui existait entre les soussignés pour l'exploitation d'une confiserie à l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse, a été dissoute d'un commun accord. M. J. Himbert est désormais seul propriétaire de l'établissement et chargé d'en solder les dettes. Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1862. JULES HIMBERT, PHILIPPE NADEAU. 8juil—6f

AU PUBLIC.

LE public est averti que la ville n'est plus responsable des petits billets émis par G. W. HOLT, ASA HOLT ou McCONNELL & McGRAW, ADAM WAGNER. ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville. 8juillet—10j

AVIS.

ON désirerait prendre en location, entre les rues Claiborne et Rampart, une petite maison ayant une grande cour ou un petit terrain. Envoyer les renseignements ainsi que le prix, par lettre, 101 rue Poydras. 8juil—3f

EAU-DE-VIE, genièvre, rhum, à vendre par E. J. HART & Co., 6juin— Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

Extrait perfectionné de café.

C[illegible]

Demande de maîtresse d'école.

ON demande tout de suite, dans une famille habitant la paroisse Jefferson, une maîtresse d'école. On préférerait une dame d'un âge mûr. S'adresser à JEAN SALVANT, 1 juillet—6f Pointe des Pêcheurs? [illegible]

Bureau du Commissaire du Premier District de desséchement.

Hôtel de Ville, No 29, Nlle Orléans, 18 mai 1862.

TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de desséchement qui est borné par le fleuve Mississippi, l'Avenue, le Lac, la nouvelle route, le Bayou St Jean, le Lac Pontchartrain, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue de Pierre—donnés—sont prévenus que le premier versement de l'assessement pour le coût du desséchement dudit district est maintenant dû et payable au bureau. Les comptes qui ne seront pas payés le 15 juillet prochain seront sujets aux procédures légales.

29 mai—3m N. B. BAILY, Président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article quatre de la charte de cette compagnie, que l'élection annuelle de neuf directeurs pour l'année courante, à partir du quatrième lundi de ce mois, aura lieu au bureau de la compagnie, au coin de la rue du Canal et Passage de la Poste, le lundi 14 du courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1862.

LOUIS BARNETT, Secrétaire. 3juil—13f

AVIS.

UNE dame, désirant retourner en Europe, désire trouver une place de femme de chambre; elle peut également prendre des enfants. Elle se contenterait d'un faible gage.

S'adresser rue Bourgogne, No 179, entre St-Anne et Orléans. 21juin—20f

RUM ET ALCOHOL.

A vendre par T. LANAUX, 17juin—1m No 18, rue Conti.

HOFFMAN et MARKS,

63........Rue de Chartres........63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes de dehors et aux ventes du dehors. 1oct—3m

MARCHANDISES SECHES

A bon marché.

2,000 DOUZAINES mouchoirs batiste $1, à $1 50 la douzaine. THEODORE DANZIGER. 29juin A l'encoignure des rues Royale et St-Philippe.

Banque d'Amérique.

Nlle-Orléans, 18 juin 1862.

CETTE Banque tire sur Paris. AM. FORTIER, 19 juin—1m Caissier.

AVIS.

La perception des TAXES DE VILLE, pour l'année 1861, sera reprise LUNDI, le vingt-trois courant, à l'Hôtel de Ville, en monnaie courante. ADAM GIFFEN, 24juin—20f Trésorier de la ville.

GRAND ASSORTIMENT DE

BOIS ET CHARBON,

A vendre en gros et en détail,

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS,

Par J. PETERSON, 4 mai—1m Rue Dauphine, entre Bienville et Douane

L. C. Barbier & A. T. Wartemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 37 et Rue Poydras No 26. 17 mars

RHUM ET ALCOHOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 11 fév— 17 et 19 rue Toulouse

LOUISIANA ACADEMY.

LES cours de cette institution, dirigée par M. A. Fernier, ancien professeur de l'Université, sont en pleine activité.

Les classes de grec et de latin, ouvertes aux élèves sans rétribution supplémentaire, sont toujours confiées à l'habile direction de M. G. Gessens.

Les personnes qui désirent des pensionnaires peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 79, entre Royale et Bourbon. 16 juin—1m

A Vendre,

CHANGE

SUR

NEW-YORK.

S'adresser à MM. D. DE GOICOURIA & CO., 30juin—1m 44, rue Carondelet.

Chaux! Chaux!

255, Promenade Carondelet,

NLLE-ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement messieurs les entrepreneurs, constructeurs, maçons, et le public en général, qu'il a établi une grande fabrique de chaux de coquilles dans l'ancien jardin Sebastien No 254, Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des conditions avantageuses seront faites à messieurs les marchands de fournitures de matériaux de construction. J. MAURICE CESSAC. 13juin—26f

DIVERS.

RECU récemment en magasin et à vendre AUX PLUS BAS PRIX par le soussigné:

50 barils farine,
50 do biscuit,
50 sacs café,
50 barils graisse,
100 demi barils graisse,
100 bags do
50 sacs de sel,
100 barils pommes sèches,
50 sacs pois,
25 tierçons jambons fumés en sacs,
20 tierçons riz,
100 fioquins beurre de Goshen,
1000 rames papier enveloppe,
200 caisses chandelles assorties,
50 caisses amidon,
50 caisses olives verdales,
50 boîtes capres,
50 demi boîtes raisins,
50 quarts do

Et un assortiment de DIVERS AUTRES ARTICLES. FREDERIC AVET. 18 juin—1m 60 et 64, rue de la Vieille Levée

DEMANDE DE SUCRE.

DEUX CENTS boucauts de sucre. Le soussigné désire acheter 200 boucauts de sucre. ROBT C. CLARK & Co, 5juillet—6f Rue Nlle Levée, No 56, trois portes au-dessous de la rue Poydras.

LIMONS.

CINQ-CENTS caisses de limons, à vendre à bon marché ou pour de prompts. ROBT. C. CLARK & Co, 5juillet—6f Rue Nlle Levée, No 56, trois portes au-dessous de la rue Poydras.

PORTER.

CENT barriques Porter extra de Philadelphie, à vendre par ROBT C. CLARK & Co. 5juillet—6f Rue Nlle Levée, No 56, trois portes au-dessous de la rue Poydras.

VIN DE BORDEAUX.

100 BARRIQUES

Vin de Bordeaux,

En débarquement et à vendre par OSCAR BERCIER & Co., 27 juin— 17, rue St-Louis.

Venant d'être reçu.

E. GIQUEL,

Successeur de GIQUEL et JAMISON.

126, RUE DU CANAL,

VIENT de recevoir d'EUROPE les articles suivants, qu'il vendra à très bon marché, savoir:—

Soie noire unie,
Bombasine noire,
Tamise do
Mousselines de laine et barèges noire,
Mousseline Suisse 8-4 pour châles,
Mouchoirs batiste de $1 25 à $5 la douzaine,
Soie noire à coudre,
Coton à coudre de Coats,
Epingles, galons, fil de Rennes,
Bas coton, pour femmes et fillettes,
Coton à drape 12-4,
Boutons os et nacre,
Aiguilles, lacets fils,
Lacets laine, et soie pour coudre,
Nansouk, percales, jaconats, mousseline suisse,
Toile à drape, toiles de Paris, serviettes, &c, &c., &c., &c.

E. GIQUEL, 3juin—6f 126, rue du Canal.

VIN ROUGE ET BLANC en caisses—250 caisses vin rouge en bouteilles et demi bouteilles, diverses qualités, 100 do vin blanc en bouteilles et demi bouteilles de Château Yquem, à vendre par 30juin S. D. GRATIAA & CO., 29 rue Douane.

SAVON, sardines, plomb et cigares, à vendre par E. J. HART & Co., 6juin— Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79

MAGASINAGE—Nous avons de la place dans notre magasin pour 300 barriques vin que nous prendrons à prix réduits. S. D. GRATIA & CO. 30juin 29 rue Douane.

SUCRE—20 boucauts sucre blanc, 15 do jaune, à vendre par S. D. GRATIAA & CO., 30juin 29 rue Douane.

PORT WINE—20 quarts de pipes Port Wine, à vendre par S. D. GRATIAA & Co. 30juin 29 rue Douane

COGNAC & RHUM—150 futailles cognac supérieur de Larrende frères, Otard, Dupuy & Co, Planat & Co et Gautier frères; 3 ponchons rhum de Santa Cruz, à vendre par S. D. GRATIAA & CO. 30juin 29 rue Douane.

SANGSUES

HONGROISES ET SUÉDOISES

J. L. PELÉ,

SUCCESSEUR DE

Mme Vve LE PREVOST,

Rue Bourbon, 126, entre Toulouse et St Pierre

A L'honneur de prévenir MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend aux prix les plus réduits de la place.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. [illegible]

PAPIER à imprimer, de pour journaux, de pour enveloppes—grandeurs assorties, à vendre par E. J. HART & Co. 6juin— Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union.

Nlle Orléans, 4 juillet 1862.

AVIS est donné que conformément à l'article quatre de la constitution de cette Compagnie, l'élection annuelle de quinze directeurs, pour l'année courante, aura lieu [illegible] courant, [illegible] de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

4 juil—10 J. A. GRASPERO [illegible]

Bureau de la Compagnie [illegible]

AVIS est donné [illegible]

[illegible]

VENTES À L'ENCAN.

Vente à l'encan, du chargement du navire Amelia Flood.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, MARDI, huit du courant, à 10 heures, au magasin No 27, Troisième District—

Tout le chargement du navire Amelia Flood (venant d'arriver de New York), composé des provisions suivantes: barils de farine, boucauts de pain de ..., des barils de bœuf, des barils de graisse, des caisses de pain cotés décorés, des caisses de jambons, barils de choux, (Pain Béni), ... bœuf en caisse, mélasse et citrons, amandes, cidre, champagne, bouteilles de porter et ale de Byass, caisses de moutarde, de Dessau, caisses de vin, caisses d'Amer de Boker, demi-boîtes de thé de Pouchong B. C., papier à lettres, barils de vinaigre de cidre, caisses champagne, caisses bleus de baleine et Adamantine, huile de baleine, et autres huiles.

Cette vente est une excellente occasion pour les commerçants et ceux qui veulent renouveler leur stock, avec des provisions fraîches, en fortes ou petites quantités. La vente est sans limite ni réserve, car il faut que le navire soit déchargé aussitôt après la vente.

Conditions—comptant. 8 juil

VENTE SANS RESERVE,

Rubans, broderies, bas, châles, Mantilles, jaconas, &c.

PAR E. ROGER & Co.

C. SAMORY, encanteur.

MARDI, 8 juillet, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

Une grande facture rubans et broderies, reçue par les derniers arrivages.

—Aussi—

600 douzaines bas pour hommes, femmes et enfants, —et—

250 lots marchandises sèches assorties, consistant en barèges imprimées et brodés, robes et châles brodés et barège, mantilles, soie et barège, châls, lain, toilettes, crêpe noir, cols brodés, voiles barège et tain, porte-monnaies, toiles, indiennes, jaconas, japons, &c.

Conditions—à la vente. 7 juil

Vente pour cause de liquidation.

Vacherie. Vacherie.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

Il sera vendu mardi 8 juillet 1862, à 10 heures du matin, sur le chemin de Gentilly, en face de l'ancienne Course de l'Union—

45 vaches laitières,
1 taureau,
3 chevaux,
4 charrettes.

La clientèle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $300 60 jours et au-dessus de $300, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 3 juil

Vacherie! Vacherie!

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 10 juillet 1862, à 11 heures du matin, à l'encoignure Bienville et chemin de la Métairie—

20 vaches laitières;
1 taureau;
2 chevaux;
Une pouliche;
1 lot foin.

La clientèle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant. Au-dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 5 juil

Vente pour cause de départ.

PAR E. M. JACOBS.

Il sera vendu mercredi 9 juillet 1862, à 11 heures du matin, à Alger, de l'autre bord du fleuve, près du jardin McDonogh, à cinq minutes du ferry du Second District—

42 vaches laitières et un taureau,
4 chevaux et un poulain,
2 charrettes.

La clientèle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions comptant. 5 juillet

Succession de Mme Jules Leblanc.

PAR ALFRED BOULIGNY,

Bureau, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.

JAMES HOFFMAN, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 12 juillet, à midi, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 juin 1862, pour le compte de la succession de Mme Jules Leblanc, à la dernière résidence de la défunte, rue de l'Esplanade, entre les rues Marais et Tremé,

UN LOT DE MEUBLES.
UN LOT D'ARGENTERIE.

Conditions,—comptant. 2 juillet—

Succession de Mme Jules Le Blanc.

PAR ALFRED BOULIGNY,

Bureau à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.

J. HOFFMAN, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 2 août, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 juin 1862 pour le compte de la succession de Mme Jules Le Blanc, la propriété ci-après décrite, située dans le Troisième District de cette ville, et deux esclaves, savoir:

UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Marais, Tremé et Kerlerec. Le dit terrain a trente pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur environ 114 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur d'un côté, 112 pieds 10 pouces 4 lignes de l'autre côté et trente pieds sur le fond.

Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison à deux étages, cuisine et chambres à domestiques. Le premier étage est bâti en briques et l'étage supérieur en bois. Il y a des installations de gaz dans le bâtiment principal.

RACHEL, négresse, âgée d'environ 50 ans, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

BEN, nègre, âgé de 45 à 50 ans, bon sujet.

Termes et conditions—Pour le terrain, un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, et huit pour cent en cas de non-paiement à l'échéance. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Pour les esclaves, comptant. 2 juillet—

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage—Succession de C. V. Jonte.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,024—"Actions en partage"—En vertu d'un décret rendu le 4 de juin 1862 et à moi adressé par l'honorable la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 8 de juillet 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour un partage, à l'adjudication de—

TROIS TERRAINS vagues, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans et désignés par les Nos Deux, Trois, et Sept, dans l'îlet borné par les rues Jackson (aujourd'hui Gasquet) Dorgenois, du Canal et Broad, conformément au plan dressé par Jean Communy, voyer, le 16 d'octobre 1844 et déposé pour recours, en l'étude de P. F. Laborde, et devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:—Les Nos Deux et Trois, chacun, vingt-sept pieds de face à la rue Jackson (aujourd'hui Gasquet) sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.—Le No Sept, vingt-sept pieds de face à la rue Jackson (aujourd'hui Gasquet), la même mesure dans le fond, sur cinquante-neuf pieds dix pouces et huit lignes de profondeur.

☞ CONDITIONS—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit, garantie par hypothèque spéciale, portant intérêt au taux de six pour cent l'an, de la date jusqu'à échéance et de huit pour cent après échéance.

JOHN F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 8juin—15, 29, juil 1, 8

LIQUIDATION.

Vins de Bordeaux et Bourgogne.

QUATRE-VINGT-QUINZE BARRIQUES VIN ROUGE SUPÉRIEUR, des crûs suivants: Haut-Talence, Château Bernone, Cantenac, Boyer Cussac, Pauillac et Margaux, premier crû.

14 demi-barriques vin blanc Haut-Sauterne.

100 caisses vin blanc Haut-Sauterne.

200 caisses vin rouge pour table et dessert, des crûs de Léoville Médoc, Margaux, Château Bernone, Larose, Château Lanessan, Ducastaud Margaux, Château Léoville et Château Lafitte.

200 caisses Bourgogne de la maison J. Lamerrure & Cie (de Nuits), des crûs de Beaune, Volnay, Pomard, Richebourg, Romanée, Chambertin et Clos-Vougeot.

25 caisses vin blanc Chablis.

VINS MOUSSEUX.

Vieux Cepo, Côte-d'Or et Romanée rouge.

CHAMPAGNE.

50 paniers Bouzie Rouge.

EAU-DE-VIE.

125 futailles eau-de-vie de Cognac Rocholle, St-Croix, W. Raymond, Nartigue & Segourdan, et Castillon Je., 1858.

A vendre à prix raisonnables pour du comptant, pour clore diverses consignations, par A. CARRIERE, 37, Vieille Levée, 25juin—1m entre Douane et Bienville.

O. BERCIER & CO.,

Successeurs de V. Maignan.

VINS, EAU DE VIE, CORDIAUX, &c.—

37 quarts de pipe cognac, Goldenburg, 1830 et 1858,
10 quartes " " Gautier Frères, 1848;
12 baitiènes " "
2 " " " Larrende Frères; vieux cognac;
12 " " " Otard, Dupuy & Co, 1854;
11 quarts de pipe " L. O. Laurent, 1858;

500 caisses vin rouge, 12 bouteilles chacune: Lafite, Latour, Beaune, Mouton, Margaux et Léoville, avec bouchons d'émeris;

300 caisses vin rouge, 12 bouteilles, H. Boon, Margaux et Cantenac, Larrende Frères;

200 caisses vin rouge, 24 1/2 bouteilles, H. Boon;
100 " " 12 bouteilles Château Margaux
50 " " 12 " Latour et Larose;
100 " " 24 1/2 "
120 " vin blanc 12 " Château Yquem;
50 " " 24 1/2 "
410 " " 12 " Sauterne, Dernet et Gautier;

50 caisses vin de Bourgogne, Chambertin & Clos-Vougeot;

50 caisses champagne Ay mousseux, E. Lemaître Fils,
50 " 12 bout. chaque, cordiaux assortis, L. Ramboz;

540 1/2 boîtes truffes noires;

Bouchons assortis pour bouteilles à vin et demi-jeannes, en sacs de 500 et de 1000, en magasin et à vendre par les consignés. OSCAR BERCIER & CO, 29juin—6f 17, rue St-Louis.

CINQUIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans présente l'état suivant:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1862..........		$72,720 87
Primes de risques sur incendie...	$68,307 34	
" " des mers...	3,432 04	
" " des rivières...	4,13 38	
		72,720 87
Primes renboursées..............		1,303 69
		$70,915 10
Portes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risq. d'incendie...	42,341 71	
Sur les risq. des mers...	14,865 41	
Sur les risq. des rivières..	1,302 48	
		58,919 44
15 pour cent remboursé [illegible]	11,520 95	
Ajustements [illegible]	6,429 10	
Dépens. indir. en moins.	16,369 20	—34,309 45 —91,188 09
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
[illegible]		$36,880 00
[illegible]	33,777 84	
[illegible]	72,789 17	
[illegible]	79,567 97	
[illegible]	14,057 36	
[illegible]	18,480 63	
[illegible]	13,138 69	
		380,685 16

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]